

SAMEDI ÇA VOUS DIT ?

Atelier mensuel d'écriture créative à visée littéraire

DESRIPTIF

Un atelier émaillé d'extraits de livres et de recueils de notes, impressions, souvenirs, idées... pour mêler observation et imaginaire, description et ressenti, s'ouvrir au monde qui nous entoure et à celui qui nous habite, à travers différents genres d'écriture : fiction, poésie, jeux avec le langage, correspondance, autobiographie etc. puis pour partager ses textes dans une ambiance conviviale, dénuée de jugement de valeur. Pause-café ou thé incluse.

ANIMATION

Sylvie Callet, écrivaine, consultante en écriture - <http://atout-ecriture.fr>

OÙ ? QUAND ?

1 samedi matin par mois de 10 h à 12h30 au Papyrus, 102 rue Lamartine à Villefranche-sur-Saône (derrière la gare, 3 mn à pied).

Dates : 14 octobre / 11 novembre / 16 décembre 2023 + 13 janvier / 10 février / 16 mars / 6 avril / 25 mai 2024 → dernière séance : apéro partagé à 12h30.

PRÉREQUIS

Débutants bienvenus. *Les participants de l'atelier du samedi matin 2022-2023 sont prioritaires pour s'inscrire jusqu'au 30 juin 2023.*

À NOTER !

Engagement pour les 8 séances. **Aucune séance manquée ne sera transmise ni remboursée**, sauf en cas de longue maladie (certificat médical à l'appui).

Ponctualité et régularité vivement souhaitées.

MATÉRIEL DEMANDÉ

- Support pour écrire (feuilles, grand cahier... au choix) + stylos, crayons.
- Pochette pour classer les documents remis et les textes produits.

INSCRIPTION

Inscription avec d'arrhes + adhésion à partir du 9 septembre (porte ouverte) et au plus tard le 10 octobre 2023, en fonction des places disponibles.

Formulaire d'inscription à compléter en page 2.

Avant de vous inscrire, vérifiez que l'atelier ne soit pas complet : par mail ecriture-papyrus@orange.fr ou sur le site <http://ecriture-papyrus.com>

TARIF - règlement par chèque(s) à Écriture & Papyrus ou virement* : 250 €.

Arrhes : 70 € + Solde à remettre le premier jour du stage : 1 x 180 € ou 3 chèques de 60 € datés du jour - encaissés le mois de votre choix (à inscrire au verso du chèque) + Adhésion membre de soutien 2023-2024 : 10 € minimum.

*Règlement par virement bancaire (inscrivez bien votre nom et l'intitulé du stage) :
Assoc. Écriture & Papyrus BIC AGRIFRPP878 - IBAN FR76 1780 6008 6573 6788 6400 019



*

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2023-2024

à imprimer et renvoyer complété, daté et signé à :
Écriture & Papyrus, 102 rue Lamartine, 69400 Villefranche-sur-Saône

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tel portable :

Adresse e-mail (obligatoire, écrire lisiblement) :

Personne à contacter si problème (nom + tel) :

Je m'inscris à l'atelier ou stage intitulé : **SAMEDI ÇA VOUS DIT ?**

qui aura lieu (date-s-) : **14 octobre / 11 novembre / 16 décembre 2023 + 13 janvier / 10 février / 16 mars / 6 avril / 25 mai 2024** de 10 h à 12h30

Je joins à mon inscription **un chèque d'arrhes d'un montant de 70,00 €** à l'ordre d'Écriture & Papyrus.

Si je ne suis pas encore adhérent(e) pour l'année scolaire en cours, je joins à mon inscription **un chèque d'adhésion séparé, d'un montant de 10,00 € minimum**, libellé à l'ordre d'Écriture & Papyrus.

Mon chèque d'adhésion de membre de soutien sera encaissé dans tous les cas.

Un numéro d'adhérent me sera attribué pour l'année scolaire en cours.

Je recevrai une **confirmation d'inscription** + notice explicative si besoin **au plus tard une semaine avant le début de l'atelier ou stage. Merci d'être patient.e !**

*En cas d'annulation de l'atelier ou stage par Écriture & Papyrus (si le nombre de participants inscrits n'est pas suffisant) ou en cas de refus d'inscription (si le nombre maximum de participants est atteint) je serai prévenu(e) par courriel ou téléphone et **mon chèque d'arrhes sera détruit. En cas d'annulation de ma part, mon chèque d'arrhes sera encaissé par Écriture & Papyrus, sauf annulation en cas de raison grave (justificatif exigé).***

Pour les ateliers réguliers et stages de plusieurs jours : les séances manquées ne donneront lieu à aucun remboursement ou dédommagement.

Les séances qui ne pourraient avoir lieu en présentiel (pour cause de confinement ou autre empêchement majeur) seront soit reportées à une date ultérieure, soit remplacées par des séances par e-mail et/ou par conférence téléphonique.

*La cotisation annuelle – septembre à août - obligatoire et nominative, est fixée à **10 euros minimum.***

Date

Mention à recopier : « Bon pour accord »

Signature